

Tri des Déchets

Le guide pour
tout comprendre



+ simple

+ éco-responsable

+ engagé

Azur

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le syndicat Azur se mobilise pour accomplir au mieux sa mission de **collecte et de traitement des déchets** et pour vous fournir le meilleur service public.

Il accomplit aussi une **mission de sensibilisation au geste de tri et à la réduction des déchets**.

Ce guide complet accompagne **tous les habitants du territoire** pour une gestion vertueuse et raisonnée des déchets.

Ensemble, mettons en place de bons gestes et des **réflexes éco-citoyens**.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Tendre vers le zéro déchet est un objectif d'avenir. Chacun peut progressivement mettre en place des gestes éco-responsables pour relever le défi.

Et si nous générons toujours des déchets, il faut faire tout notre possible pour les **traiter le mieux possible** en les déposant dans la bonne filière. Par ailleurs, se tromper de filière augmente les coûts de traitement et n'est donc pas économique.

Ce guide va vous **donner des clés** pour les identifier et vous aider dans cette **démarche éco-responsable et engagée**.

Un guide pour

Vous **accompagner** dans la **gestion de vos déchets**.

+ simple

Vous **présenter les différentes filières de tri**.

+ éco-responsable

Vous **sensibiliser à la réduction des déchets**.

+ engagé

SOMMAIRE

	PAGE
Le syndicat Azur, qui sommes-nous?	4
Les 3R : Réduire, Réemployer, Recycler	5
Les 10 principes de la collecte	6
Les emballages et les papiers	8
Le verre	10
Les déchets ménagers	11
Les déchets végétaux	12
Le compostage et le broyage	13
Les encombrants	14
La déchetterie Azur	15
Les déchets spécifiques	16



LE SYNDICAT AZUR, QUI SOMMES-NOUS ?

Le syndicat Azur assure au quotidien une mission de **service public** de gestion des déchets ménagers et assimilés (commerces, artisans) pour 4 communes : Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine.

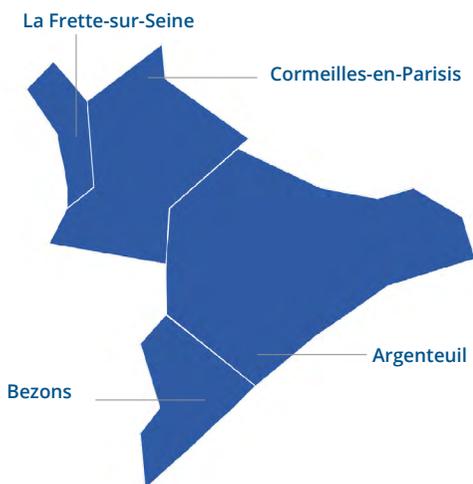
5 flux de déchets sont collectés :

- déchets ménagers et assimilés,
- emballages et papiers,
- verre,
- encombrants,
- déchets végétaux.

Une fois collectés, le syndicat Azur prend en charge leur **traitement** afin d'assurer une issue vertueuse pour chaque type de déchets.

En complément, il est possible de déposer à la **déchetterie** Azur les autres flux de déchets pour leur assurer un traitement spécifique.

NOTRE TERRITOIRE



NOS MISSIONS



Pré-collecte

Déploiement et maintenance de bornes d'apport volontaire et distribution de bacs



Collecte

Collecte de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés



Service aux entreprises

Gestion des besoins spécifiques des entreprises pour les Déchets Industriels Banals



Sensibilisation et prévention

Sensibilisation à la gestion des déchets et prévention pour la réduction des déchets



Traitement

Traitement séparé des différents flux de déchets sur des sites spécifiques



Valorisation

Valorisation énergétique (énergie thermique et électrique) et valorisation matière (recyclage matière)



Déchetterie

Gestion de la déchetterie

LA RÈGLE DES 3R : RÉDUIRE, RÉEMPLOYER, RECYCLER

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Trier ses déchets, c'est bien, Réduire ses déchets, c'est mieux!

Chaque année, **près de 500kg de déchets** sont produits par habitant sur le territoire du syndicat Azur.

Il est possible de **réduire** la quantité de déchets produites en optant pour **quelques gestes simples** : consommer autrement, substituer le jetable par le réutilisable, réparer, composter, etc.

Chacun peut trouver une action qui lui semble simple à mettre en place et y aller par étape.

Rejoignez le mouvement, et allez-y à votre rythme !

LE SAVIEZ-VOUS ?
De plus en plus de commerçants acceptent d'utiliser vos contenants. Un bon moyen de réduire vos emballages.

CABANE À DONS Déchetterie Azur

Je ne dépose que ce que je pourrai donner à un ami. **Je ne mets pas d'objet sale ou cassé.**

Certains objets comme les livres ou les matelas ne sont pas acceptés. Les agents de déchetterie pourront vous orienter lors de votre venue.

Une cabane à dons est présente à la déchetterie pour accueillir vos objets en bon état de fonctionnement. Les objets déposés sont récupérés par des associations partenaires pour leur donner une seconde vie.

Je dépose :

- des objets électriques (imprimante, sèche-cheveux, etc.)
- des meubles (armoire, table, bibliothèque, etc.)
- des textiles (vêtements, linge de maison)
- des jouets
- des vélos
- des objets de puériculture, etc.



LES 10 PRINCIPES DE LA COLLECTE

- 1. Je dépose mes déchets dans des bacs ou des bornes d'apport volontaire**
Je ne dépose aucun sac ou déchet sur la voie publique.
- 2. Je facilite le passage des bennes**
Je respecte les places de stationnement dans la rue. Un mauvais stationnement peut empêcher l'accès aux zones à collecter ou aux bornes enterrées.
- 3. Je respecte les consignes de tri**
Chez moi, je sépare les déchets par type pour les déposer dans le bon bac.
- 4. Je vais à la déchetterie si besoin**
Si un déchet ou un objet n'est pas collecté en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, je me déplace en déchetterie.





EN PORTE À PORTE

5. Je respecte le calendrier de collecte

Je sors mon bac en temps et en heure. Ni trop tôt, ni trop tard.

Pour la collecte du matin, je sors mon bac la veille après 20h.

Pour la collecte de l'après midi, je sors mon bac dans la matinée avant 13h.

Je le présente fermé, poignées tournées vers la route.

6. Je rentre mon bac le plus tôt possible après le passage de la collecte

Je ne laisse pas mon bac plus de 24h sur la voie publique pour préserver mon lieu de vie.

7. Je ne présente aucun déchet en dehors des bacs de déchets ménagers ou d'emballages et papiers

Les sacs déposés par terre ou les cartons en dehors du bac ne seront pas ramassés et peuvent être considérés comme des dépôts sauvages, passibles d'amende.

8. Je laisse un espace sur le trottoir lors de la collecte des encombrants

Je dépose mes objets encombrants le long des murs. Je n'utilise pas toute la largeur du trottoir, je laisse un passage pour les piétons, les poussettes et les fauteuils roulants.

Tout ce qui m'encombre n'est pas un encombrant (voir page 14).

EN BORNES D'APPORT VOLONTAIRE



9. Je dépose mes déchets dans les bornes, et pas par terre

Les objets au sol au pied des bornes empêchent la collecte et augmentent son coût car un camion supplémentaire devra passer pour ramasser les déchets au sol avant le passage du camion de collecte.

10. Je ne bloque pas l'entrée des bornes

Je ne mets pas de sacs de déchets ménagers de plus de 80L.

Si j'ai un grand carton par exemple, je le dépose en déchetterie pour ne pas bloquer l'ouverture de la borne et laisser libre son utilisation.

Si je constate que la borne est bloquée, je préviens mon gardien ou mon syndic.

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

LE TRI, C'EST FACILE !

C'EST TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS



JE DÉPOSE EN VRAC, SANS SAC



- Emballages en plastique
- Emballages en métal
- Barquettes en polystyrène
- Cartons et cartonnettes
- Papiers



DÉCHETS INTERDITS



- Sacs fermés
- Déchets d'hygiène
- Objets en plastique (jouets, brosses à dents, etc.)
- Restes alimentaires
- Emballages en bois
- Verre
- Piles et batteries



Comment sortir son bac d'emballages et papiers ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les consignes de tri sont les mêmes partout en France.



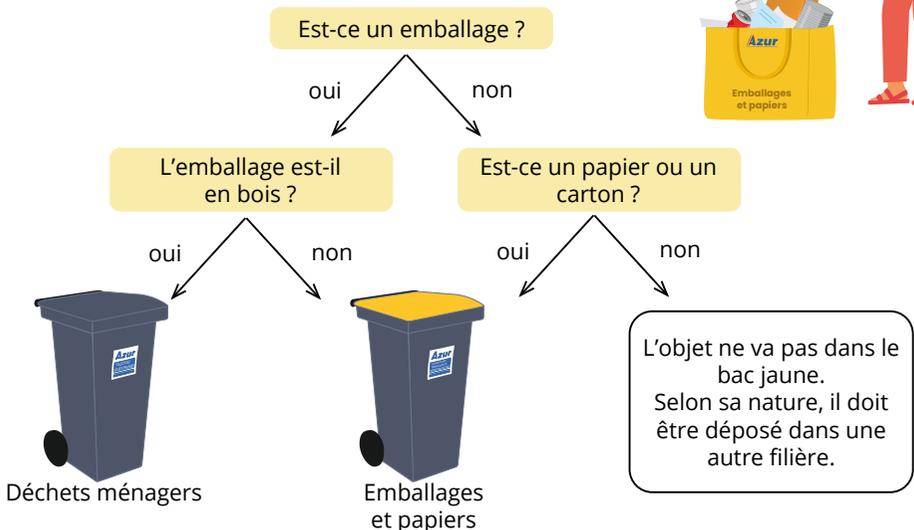


Trucs & astuces pour aller plus loin

- **Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres.**
Les emballages imbriqués ne peuvent pas être séparés avant d'être triés. Ils seront refusés au centre de tri et ne seront pas recyclés.
- **Je ne mets pas de sac fermé.**
Les opérateurs de tri ne peuvent pas les ouvrir et trier leur contenu. Vos papiers et emballages à l'intérieur seront considérés comme des refus de tri.
- **Je ne découpe pas mes papiers et j'évite de les froisser.**
Je les dépose en l'état dans mon bac pour faciliter leur recyclage. Si les papiers sont trop petits ou froissés, les machines de tri optique risquent de ne pas les reconnaître.
- **Je compacte mes bouteilles dans le sens de la largeur.**
Ecraser ses bouteilles permet de gagner de la place dans votre bac. Les bouteilles compactées dans le sens de la largeur sont mieux identifiées par les machines sur la chaîne de tri.
- **Je ne rince pas mes emballages avant de les jeter.**
Je les vide bien avant de les déposer dans mon bac emballages et papiers.

UN DOUTE ?

Si vous avez un doute et ne savez pas si l'emballage ou l'objet va dans le bac d'emballages et papiers, voici quelques questions simples à vous poser !



LE VERRE

LES POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

SANS BOUCHON OU COUVERCLE

Le verre se recycle à l'infini

LE SAVIEZ-VOUS ?

JE DÉPOSE EN VRAC, SANS SAC



- Bouteilles en verre
- Pots en verre
- Bocaux en verre
- Flacons en verre (parfum, etc.)



DÉCHETS INTERDITS



- Sacs fermés
- Vaisselle cassée
- Bouteilles en plastique
- Couvercles et capsules
- Ampoules
- Miroirs et vitres



Trouvez la borne à verre la plus proche de vous sur www.syndicat-azur.fr



LES DÉCHETS MÉNAGERS

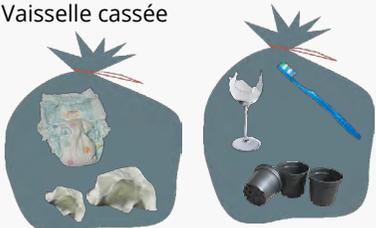
TOUT CE QUI NE SE TRIE PAS
DANS UN SAC FERMÉ



JE DÉPOSE



- Déchets d'hygiène (couches, mouchoirs, cotons tige, etc.)
- Objets en plastique (jouets, brosses à dents, cintres, etc.)
- Vaisselle cassée



DÉCHETS INTERDITS



- Piles et batteries
- Objets électriques ou électroniques
- Ampoules
- Bouteilles et pots en verre

Ces objets interdits ont leur propre filière de collecte. Consultez les autres pages de ce guide pour savoir où les déposer.

Comment sortir son bac de déchets ménagers?



Mettre des objets interdits dans le bac augmente fortement le coût de traitement.
1/3 des déchets ménagers peut être **composté**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

LES DÉCHETS DE JARDIN
EN VRAC, SANS SAC MÊME BIODÉGRADABLE

JE DÉPOSE

- Tontes de pelouses
- Branchages
- Feuilles mortes
- Fleurs fanées



En cas de besoin, vous pouvez aussi amener vos déchets végétaux à la déchetterie.



DÉCHETS INTERDITS

- Sacs, même biodégradables
- Pots de fleurs
- Souches d'arbre
- Terre
- Cailloux



Comment présenter les déchets végétaux à la collecte ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les déchets végétaux collectés par le syndicat Azur sont compostés. Le compost obtenu est redistribué 2 fois par an aux habitants du territoire.



*les fagots doivent être attachés avec de la ficelle ou du raphia (pas de scotch, plastique ou fil de fer). Les branches ne doivent pas dépasser 1,2m de long et 8cm de diamètre.



Trucs & astuces pour aller plus loin

LE COMPOSTAGE

Plus d'infos dans notre *Guide du compostage* et sur www.syndicat-azur.fr



Le **compostage** est un processus de décomposition et de transformation de la matière organique.

A partir d'un **mélange de déchets de cuisine et de jardin**, vous pouvez obtenir un engrais organique appelé compost, et réduire vos déchets.

Le syndicat Azur propose aux habitants du territoire des formations gratuites au compostage et du matériel de compostage à tarif préférentiel.

En maison individuelle ou en habitat collectif, nous avons des solutions à vous proposer



Il existe des techniques de jardinage raisonné comme les «haies sèches» ou le «mulching» pour réduire vos déchets végétaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE BROYAGE

Lors de la taille de vos arbres, vous pouvez broyer vos branches pour obtenir du broyat.

Le **broyat** peut être utilisé dans le compost ou en paillage.

Dans le **compost**, le broyat :

- apporte du carbone,
- absorbe l'humidité en excès,
- structure la matière, permettant une aération passive.

En **paillage**, le broyat :

- conserve l'humidité du sol en été,
- protège du froid en hiver,
- limite la croissance des herbes.



Le syndicat Azur propose un service de prêt de broyeur aux habitants du territoire.
RDV sur www.syndicat-azur.fr

LES ENCOMBRANTS

LES OBJETS VOLUMINEUX
SUR LE TROTTOIR EN LAISSANT UN PASSAGE



JE DÉPOSE



- Matelas, literies
- Mobilier
- Ferraille
- Objets divers
- Emballages volumineux

DÉCHETS INTERDITS



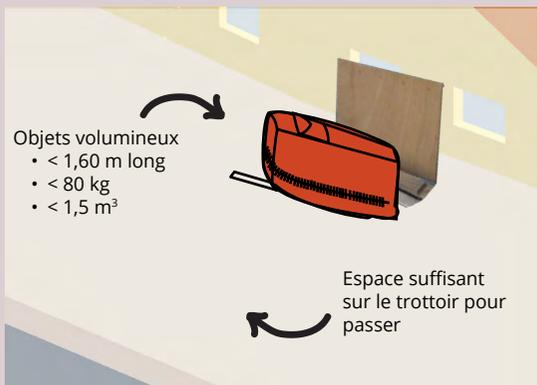
- Appareils électriques (écrans TV, sèche-cheveux, machine à laver, etc.)
- Gravats
- Pneus
- Produits toxiques
- Lavabos, éviers, WC
- Huisseries de portes et fenêtres
- Bouteilles de gaz
- Plaques d'amiante
- Peinture

*Ces objets ont leur propre filière de collecte.
Vous pouvez les déposer en déchetterie ou en magasin.*

RÈGLES À RESPECTER

- Les encombrants sont à sortir la veille de la collecte.
- Veillez à ne pas bloquer tout le trottoir et à laisser un passage pour les piétons, les poussettes et les fauteuils roulants.
- Les objets encombrants ne doivent pas être déposés sur les plateformes des bornes d'apport volontaire enterrées.
- Les objets sortis doivent pouvoir être portés par une personne seule. Ils doivent mesurer moins de 1,6m de long, peser moins de 80kg.
- Le volume déposé pour chaque foyer ne doit pas dépasser 1,5m³.

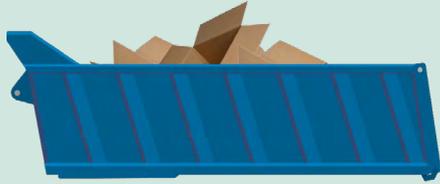
Comment sortir les encombrants ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour optimiser leur recyclage, il est préférable de déposer certains objets encombrants en déchetterie.

LA DÉCHETTERIE AZUR



Déchetterie Azur

4 rue du Chemin Vert,
95100 Argenteuil
01 30 25 23 15

OUVERTURE

362 jours par an (sauf 1^{er} janvier, du 1^{er} mai et 25 décembre)

- de 9h00 à 18h00 d'octobre à mai,
- de 9h00 à 20h00 de juin à septembre.

La déchetterie du syndicat Azur est accessible à tous les habitants d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine, sur présentation **d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.**

CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès est réservé aux véhicules particuliers de moins de 2m de haut, aux remorques de moins de 500kg.
- L'accès à la déchetterie est interdite aux professionnels et aux bennes basculantes.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Une cabane à dons est présente sur la déchetterie pour les objets en bon état de fonctionnement.

JE DÉPOSE

- Cartons et papiers
- Huiles de friture et de vidange
- Pneus sans jantes
- Piles et batteries
- Ferrailles
- Gravats, plâtres, déblais et non-inertes
- Mobilier, éléments d'ameublement
- Jeux, jouets
- Articles de bricolage et jardin
- Articles de sports et loisirs
- Déchets végétaux
- Equipements électriques et électroniques
- Luminaires
- Verre
- Textiles
- Cartouches d'encre
- Ampoules, néons
- Menuiseries, portes et fenêtres
- Bouchons et objets d'écriture



En cas de doute, les agents de déchetterie sont là pour vous aider et vous orienter.

LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

LES OBJETS ET MATIÈRES SPÉCIFIQUES

DANS LEUR FILIÈRE DE TRAITEMENT

De nombreux déchets ont des filières de traitement spécifiques. C'est ce qu'on appelle les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Ces objets ou déchets doivent être amenés dans leur filière spécifique pour être valorisés. La majorité des objets peuvent être déposés dans les magasins qui vendent ce type d'article.

La liste suivante est non-exhaustive et peut évoluer avec la réglementation.

Avant de déposer en point de collecte pour recyclage, pensez au don et à la réparation.

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Tous les appareils qui fonctionnent à piles ou sur secteur sont à déposer dans leur filière de traitement.

Ils seront dépollués et leurs composants seront séparés et triés pour être valorisés et fabriquer de nouveaux objets.

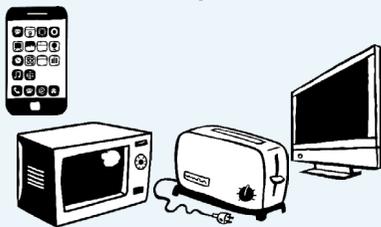
Exemples d'Équipement Électrique ou Électronique : grille-pain, chargeur, micro-onde, jeu électronique, réfrigérateur, etc.

Avant de les déposer, vous pouvez essayer de les réparer.

Le petit plus : pensez à enlever les piles et les batteries de vos objets avant de les déposer en déchetterie ou en magasin.



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



Les équipements électriques et électroniques peuvent être déposés :

- en magasin (principe «un pour un»),
- en déchetterie Azur,
- en point de collecte spécifique.

PILES & BATTERIES



PILES ET BATTERIES

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Pensez à les retirer de vos vieux appareils. Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie. Incitez vos voisins, amis, collègues et famille à faire de même.

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur www.jerecyclemespiles.com

Les **piles et batteries** peuvent être déposées :

- en **magasin**,
- en **déchetterie Azur**,
- en **point de collecte spécifique**.

AMPOULES



AMPOULES / NÉONS

Les ampoules, néons, lampes LED, tubes fluorescents se recyclent après avoir été déposés dans la bonne filière. Les ampoules halogènes et ampoules à incandescences sont à jeter avec les déchets ménagers.

Les **ampoules et néons** peuvent être déposés :

- en **déchetterie Azur**,
- en **point de collecte spécifique**.

MOBILIER



MEUBLES
LITERIE

Tous les objets mobiliers qui servent à

- ranger (commode, armoire, etc.),
- s'asseoir (chaises, canapés, etc.),
- se coucher (lit, matelas, etc.),
- poser (table, buffet, etc.).

Les objets déposés sont triés et séparés par matière et valorisés en nouveaux panneaux de particules, en isolants, en tuyaux ou en combustible pour l'industrie.



Les **meubles** peuvent être déposés :

- en **magasin**,
- en **déchetterie Azur**.

ARTICLES DE SPORTS ET LOISIRS



ARTICLES
DE SPORT ET LOISIRS

Tous les équipements sportifs que vous n'utilisez plus peuvent être déposés en point de collecte pour être recyclés :

- Cycles et mobilités (vélo, trottinette, équipements de protection, etc.)
- Sports et loisirs nautiques (natation, pêche, planche à voile, etc.)
- Sports de glisse (skis, luges, etc.)
- Loisirs extérieurs (matériel de camping, trampoline, boules de pétanque, etc.)
- Equitation (bombe, selle, etc.)
- Sports de raquettes (raquette, balles, etc.)
- Ballons
- Fitness, musculation (tapis, haltère, etc.).

Les **articles de sport et loisirs** peuvent être déposés :

- en **magasin**,
- en **déchetterie Azur**.

JOUETS

La filière des jouets concerne :

- les jeux de plein air,
- les jeux d'intérieur (poupée, peluche, construction, jeux d'actions...)
- les jeux de société et les puzzles,
- les jeux cadeaux.



GROS JOUETS



PETITS JOUETS

Les jouets collectés en bon état ont une seconde vie à travers des associations partenaires.

Les **jouets** peuvent être déposés :

- en **magasin**,
- en **déchetterie Azur**,
- en **point de collecte spécifique**.

PORTES ET FENÊTRES VITRÉES



MENUISERIES
VITRÉES

Les fenêtres et portes vitrées peuvent être recyclées.

Les menuiseries comportant du verre, parois vitrées et produits de construction connexes sont à déposer dans une filière spécifique pour être valorisées. Les vitres cassées ne sont pas acceptées.

Les **portes et fenêtres vitrées** peuvent être déposés :

- en **magasin**,
- en **déchetterie Azur**.

VETEMENTS & CHAUSSURES



TEXTILES

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés.

Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

Retrouvez les points de collecte proches de chez vous sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>.

Ce logo vous assure que les vêtements, chaussures et linges de maison seront bien envoyés dans leur filière de traitement.



Selon leur état, les textiles et chaussures seront majoritairement recyclés :

- les articles en bon état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export,
- les articles en moins bon état seront transformés.

Avant de les déposer en point de collecte, pensez au don et à la réparation.



Les vêtements, linges de maison et chaussures peuvent être déposés :

- en déchetterie Azur,
- en point de collecte spécifique.

ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN

Les articles de bricolage et jardin sont à déposer dans une filière qui va faciliter leur traitement.

Ils sont à séparer selon leur nature. Leurs traitements seront différents s'ils sont manuels ou thermiques.

Les articles électriques sont à déposer dans la filière «équipements électriques» (voir page 16).

Les objets concernés sont :

- le matériel de bricolage,
- l'outillage à main,
- les produits et matériels destinés à l'entretien et à l'aménagement du jardin,
- les appareils de bricolage et de jardin thermiques.



PETITES MACHINES
BRICO / JARDIN
THERMIQUES



PETITS ARTICLES
BRICO-JARDIN



GROSSES MACHINES
BRICO / JARDIN
THERMIQUES



GROS ARTICLES
BRICO-JARDIN

Selon leur nature, ils seront à déposer dans des espaces différents.

En cas de doute, demandez conseil en magasin ou à l'agent de déchetterie.

Les articles de bricolage et de jardin peuvent être déposés :

- en magasin,
- en déchetterie Azur.



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Contactez-nous pour :

- connaître vos jours de collecte,
 - demander un bac,
- commander un composteur.

Syndicat Azur

2 rue du Chemin Vert,
95100 Argenteuil

Tel : 01 34 11 70 31

Mail : secretariat@sivdazur.fr

www.syndicat-azur.fr

